



Restauration de la Boire de Bessé : un exemple typique des problématiques rencontrées au niveau des annexes de la Loire aval

Plan Loire Grandeur Nature
Plateforme « Eau, Espace, Espèces »
"Zones humides & biodiversité du bassin de la Loire"
Orléans, 05 décembre 2008



Problématique générale du Fleuve

= **Enfoncement du lit de la Loire**

de 0,8 à 1,2 mètre à l'est du département ou à la confluence
de la Maine ; jusqu'à 3,2 mètres à Ancenis

↳ **Déconnexion et perte de fonctionnalité de nombreuses annexes latérales**



Manque de Maître d’Ouvrage et Incertitude Financière

▶ **Malgré la mise en place du « Plan Loire Grandeur Nature », peu d’actions ont été entreprises dans le département de Maine et Loire**

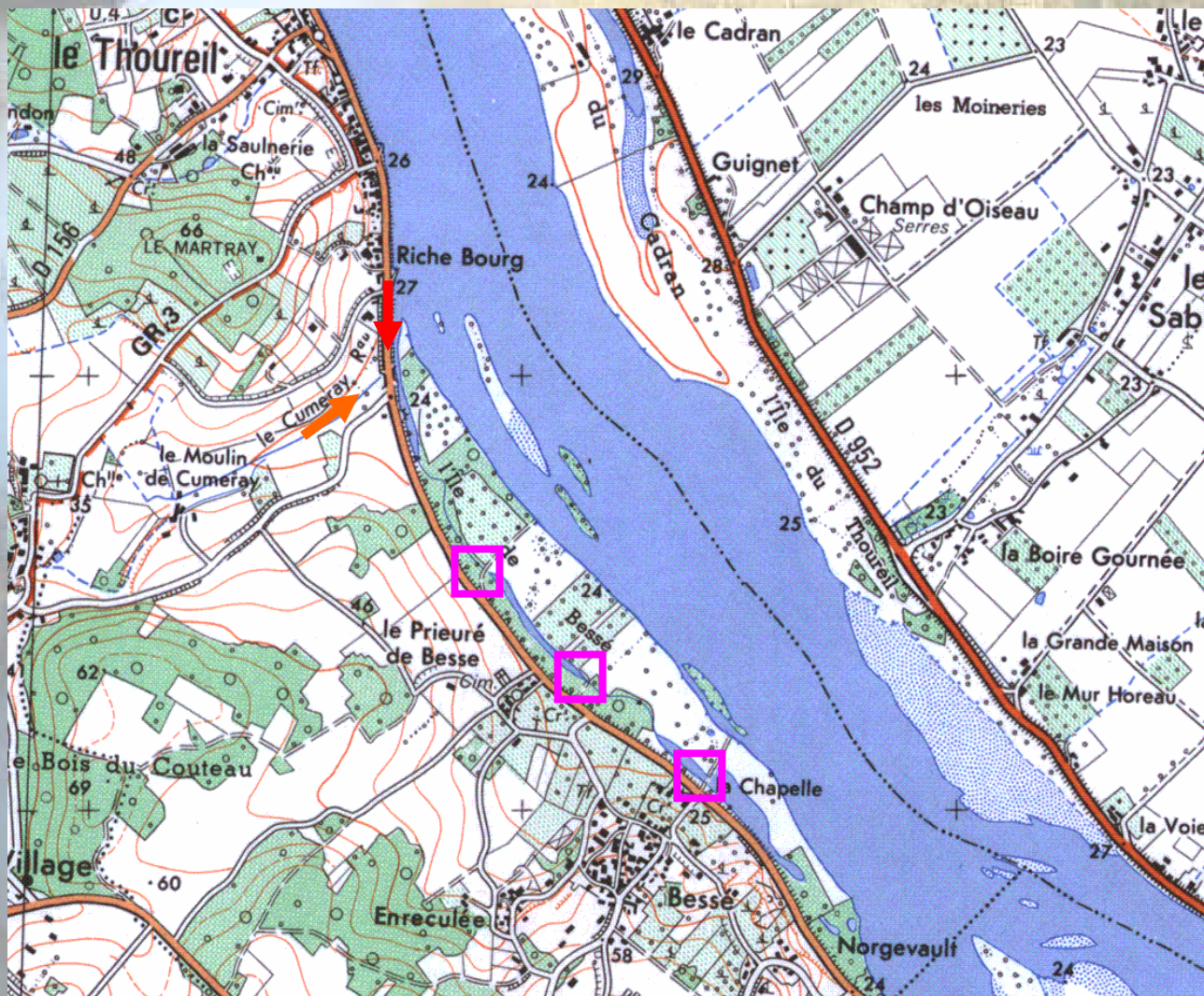
▶ **En 2004, la Fédération de Pêche a décidé d’assurer la Maîtrise d’Ouvrage pour la restauration d’annexes de la Loire**

Objectif = Améliorer la connexion hydraulique avec la Loire en optimisant le coût des interventions sur les facteurs "déconnectant", dans un esprit de développement durable

↳ **Travaux réalisés fin 2005 pour la boire de Gennes (8226 € TTC dont 50% AELB, 20% CG49, 10% CRPL, 20% collectivité piscicole)**

↳ **En 2008, restauration de la boire de Bessé (Le Thoureil)
9^{ème} programme AELB => CRE Loire**

La Boire de Bessé (Le Thoureil, 49)



= Bras Mort :

Longueur = 1,8 km

Largeur = 7 à 35 m

- connexion hydraulique par l'aval uniquement (débit < 300 m³/s)
- plusieurs pièces d'eau séparées à l'étiage (nappe alluviale)
- une arrivée d'eau latérale
- trois ouvrages de franchissement

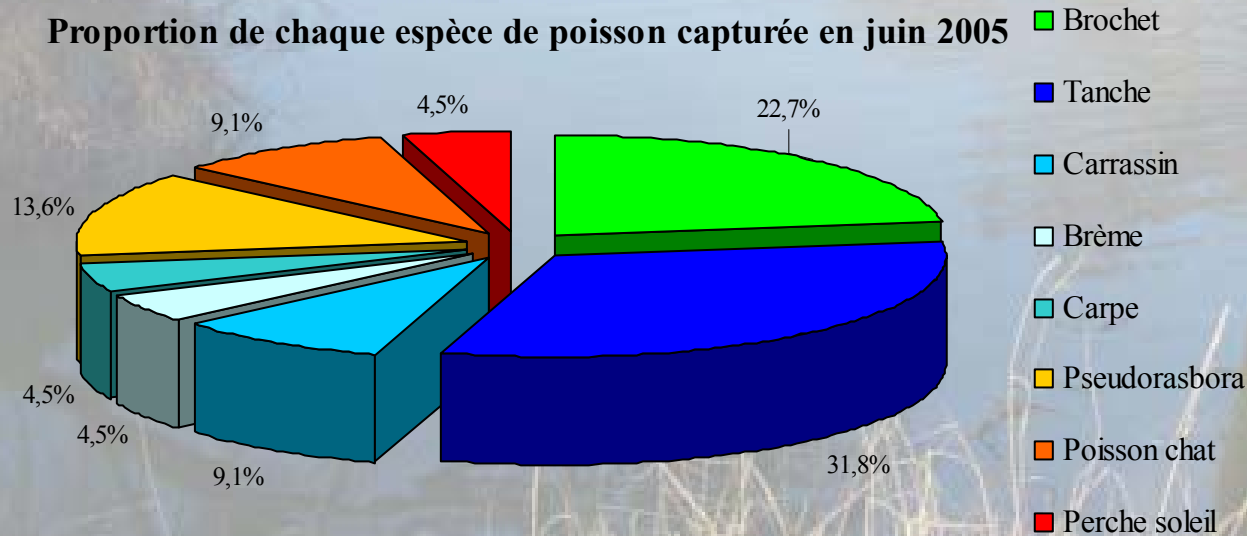
Intêtret(s) écologique(s) de la Boire de Bessé

► Au niveau réglementaire :

- Annexe éligible au Plan Loire Grandeur Nature
- Périmètre Natura 2000 "Ponts de Cé à Montsoreau"
- ZNIEF de type 1 et 2

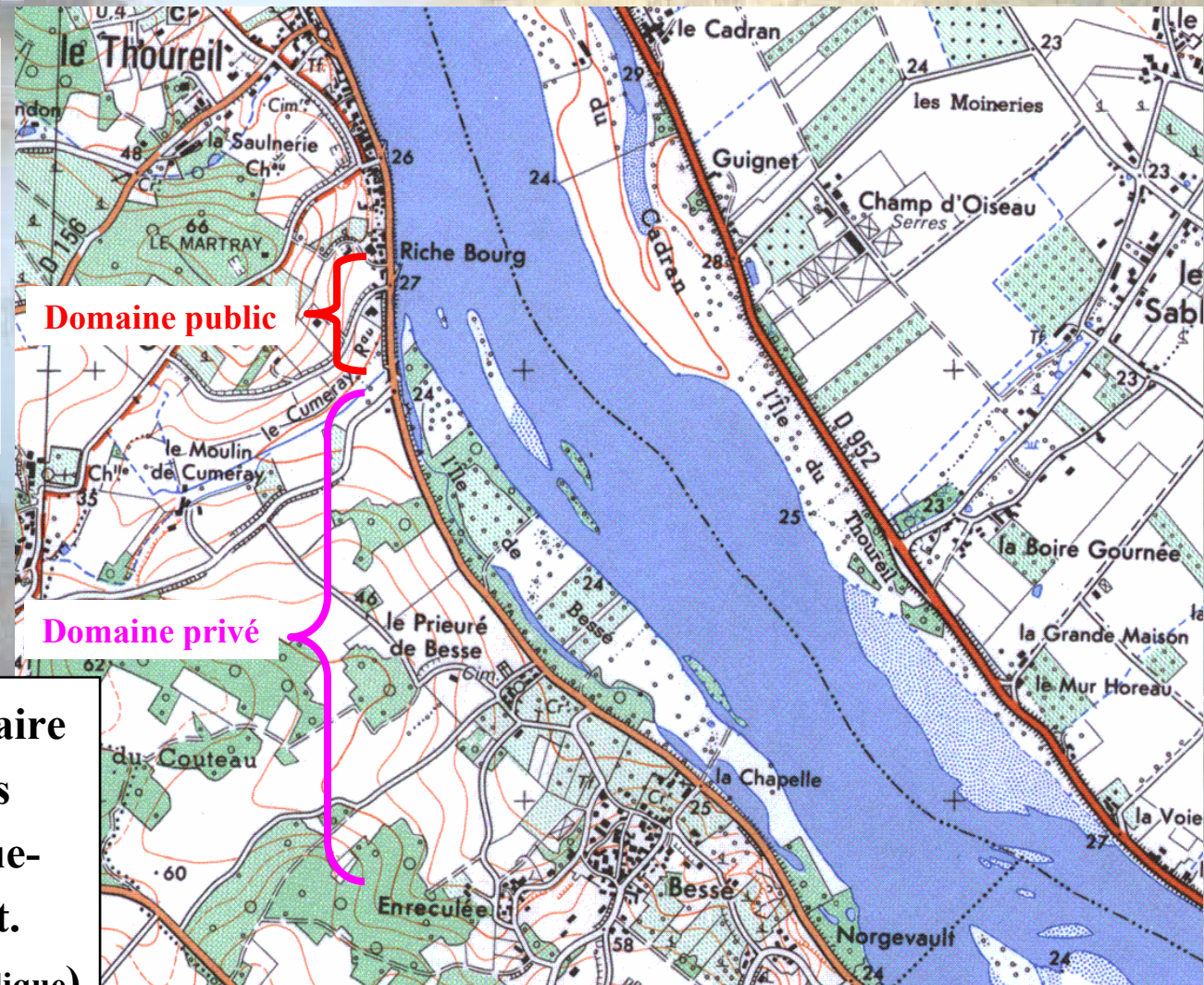
► De nombreuses potentialités écologiques :

- Grande richesse floristique (espèces patrimoniales) due à la diversité de milieux
- Fréquentation par de nombreuses espèces d'oiseau aquatique
- Boire réputée poissonneuse : zone de reproduction (brochet), de nursery et de refuge



Spécificité réglementaire à prendre en compte...

- ▶ **Domaine public**
 - sur environ 120 m
(en aval de la confluence du ruisseau de Cumeray)
- ▶ **Domaine privé**
 - 155 parcelles
 - 63 propriétaires



Le projet ne pouvait se faire qu'avec l'assentiment des riverains, il repose uniquement sur leur volontariat.
(pas de DIG après enquête publique)

Organisation du Projet

- ▶ **Fin 2006, organisation d'une réunion plénière de présentation du projet puis envoi à chaque propriétaire d'une demande d'autorisation de passage et de travaux, ainsi qu'un formulaire de cession du droit de pêche (Article L. 435.5)**
 - ↳ **uniquement moins d'une dizaine de récalcitrants**
- ▶ **Travaux initialement prévus en 2007, repoussés en 2008**

RESTAURATION DE LA BOIRE DE BESSE
AUTORISATION DE TRAVAUX

1/ NATURE DES TRAVAUX CONCERNES

- Arrachage de la Jussie
- Travaux Forestiers (abattage sélectif, élagage, débroussaillage...)
- Terrassement léger, modification d'ouvrage hydraulique

2/ AUTORISATION DE PASSAGE

Je soussigné, propriétaire des parcelles figurant au cadastre de la commune du Teraud sous les sections et N°..... autorise la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et les entreprises mandatées par elle-même à réaliser sur les parcelles de ma propriété les travaux de restauration et d'entretien de la boire de Bessé.

Je m'engage à permettre le libre passage du personnel habilité par la Fédération de Pêche et des engins mécaniques servant aux travaux sur la rive de la boire, pendant toute la durée du chantier.

Le cas échéant, j'autorise également le libre passage sur ma propriété pour atteindre une (ou des) parcelle(s) voisine(s) enclavée(s).

3/ PERIODE DES TRAVAUX

Les travaux sont prévus pour l'année 2007 mais la période exacte des travaux sera fixée avec les entreprises. La Fédération vous informera du commencement des travaux au minimum une semaine avant.

A cette fin, veuillez indiquer, S.V.P., votre n° de téléphone

S'il y a lieu, merci de bien vouloir préciser les coordonnées de votre (ou vos) locataire(s) ainsi que la (ou les) parcelle(s) concerné(s) :

Nom/Prénom : Nom/Prénom :
Adresse : Adresse :
Téléphone : Téléphone :
Parcelle(s) : Parcelle(s) :

Accord valable pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

Fait à, le 2004

LE PROPRIETAIRE RIVERAIN
Précédé de « lu et approuvé »

LE PRESIDENT FEDERAL
Précédé de « lu et approuvé »

CESSION DE DROIT DE PECHE

D'un commun accord et en toute liberté, les soussignés ci-dessous déclarent :

1 - M..... domicilié à

Cède son droit de pêche, sur ses propriétés bordant la rivière afin d'y mettre en place une réserve de pêche. Il accorde également un droit de passage sur une largeur d'un mètre cinquante. En aucun cas le propriétaire sera tenu responsable d'un accident survenu à un pêcheur, sur ses propriétés.

Références cadastrales :

N° de parcelles	Sections	Communes
.....
.....
.....
.....

2 - l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

s'engage :

- à faire respecter, par ses adhérents, le bien de la propriété privée,
- à entretenir périodiquement les rives et le lit : travaux de débroussaillage, d'élagage, etc.

Accord valable pour une durée de à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à, le 2004

LE PROPRIETAIRE RIVERAIN
Précédé de la mention « lu et approuvé »

LE PRESIDENT DE L'A. A. P. P. M. A.
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Dysfonctionnements observés

- **Envahissement par la jussie**

- ↳ **partie aval : 5000 m² (65 t)**



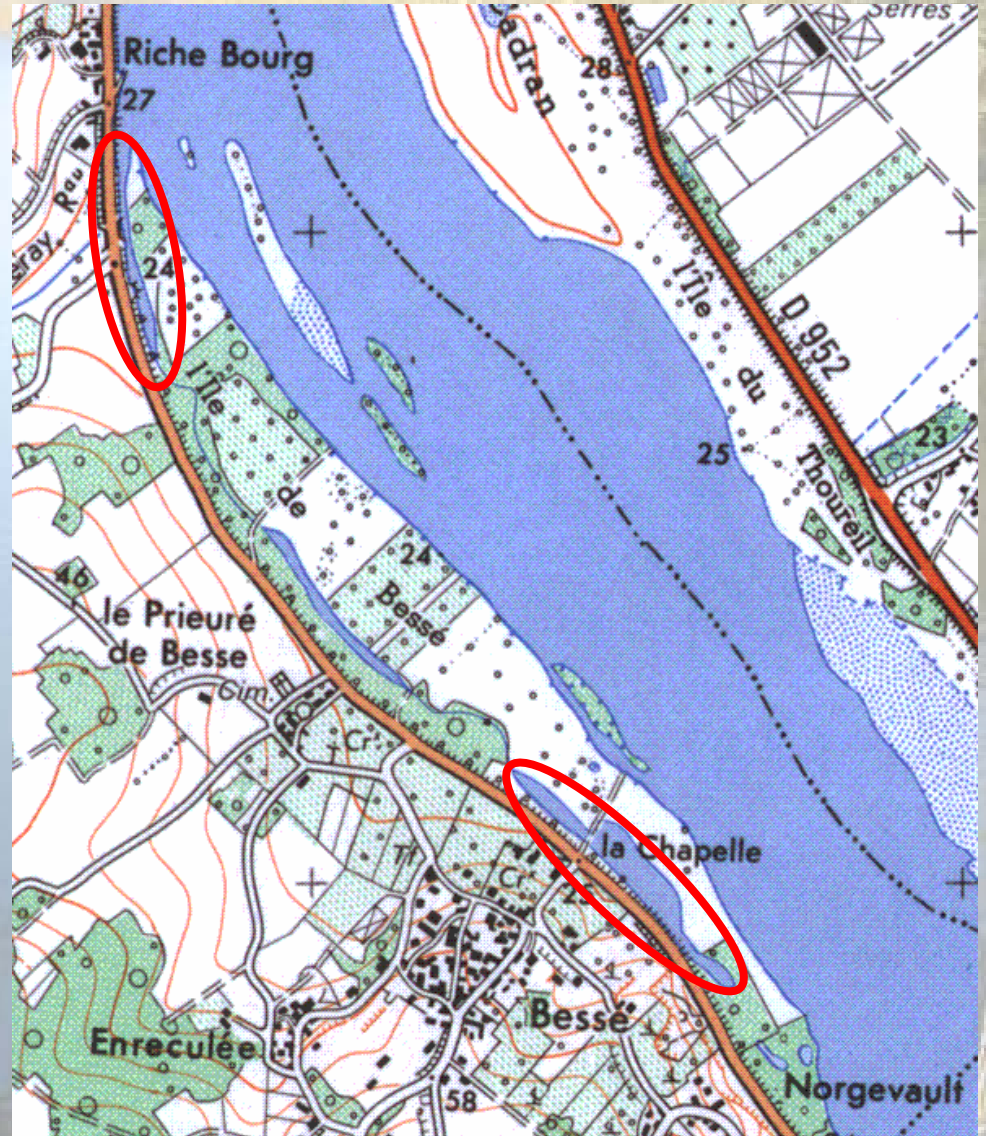
- ↳ **partie amont : 1500 m² (10 t)**

- **Deux campagnes d'arrachage manuel**

- ↳ **- 2,5 t parties en compostage**



- ↳ **7200 € TTC**



Dysfonctionnements observés

- **Envahissement par des ligneux (populiculture) et des embâcles**
 - ↳ Dégâts des tempêtes de 1999 et 2003

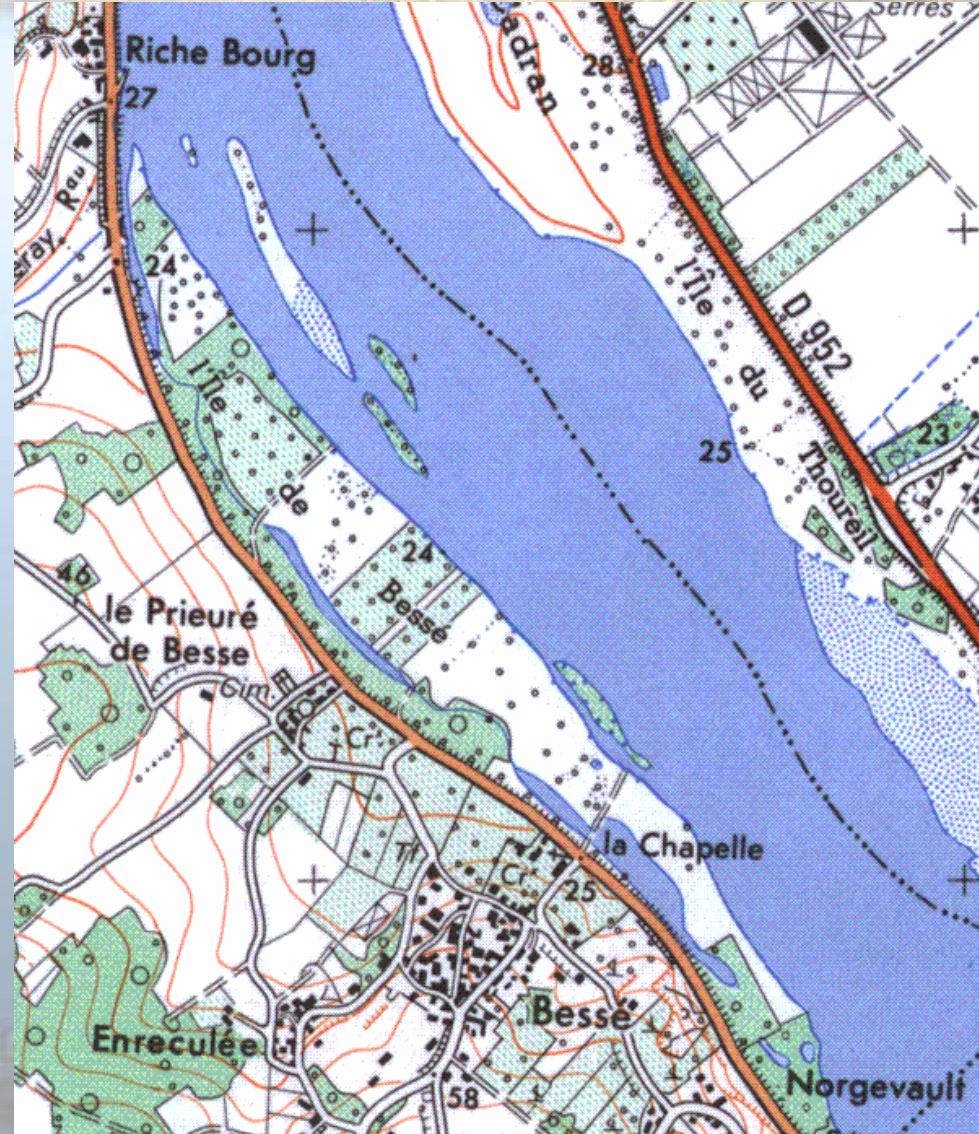


- **Traitement de la végétation**
 - ↳ Enlèvement des embâcles et abattage des arbres poussant dans le chenal (14360 € TTC)
 - ↳ Broyage et valorisation dans une filière "bois"



Dysfonctionnements observés

- Présence d'un bouchon sableux, de petits atterrissements et envasement de la vasque principale
↳ Déconnexion hydraulique



Dysfonctionnements observés

- Terrassement d'un chenal de connexion (100 m de long sur 2 m de large et 50 cm de profondeur) et arasement localisé des atterrissements (8280 € TTC)



Dysfonctionnements observés

- Présence d'ouvrages de franchissement inadaptés
 - ↳ Discontinuité hydraulique et piégeage de poissons dans différents plans d'eau



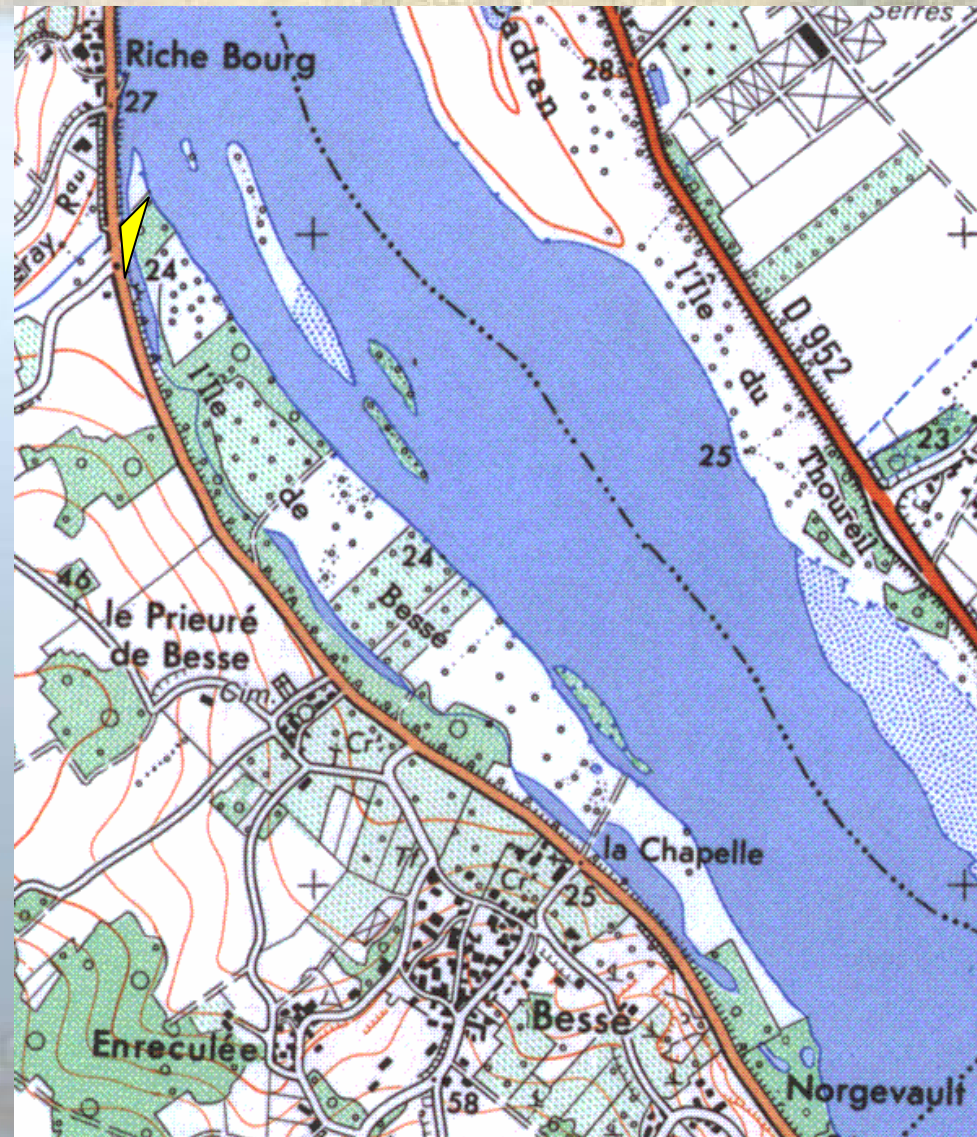
Dysfonctionnements observés

- Réaménagement de l'ouvrage aval et remplacement de l'ouvrage médian (4180 € TTC)



Dernière action

- Mise en place d'un déflecteur rocheux au niveau du ruisseau de Cumeray (1570 € TTC)



Conclusion

- ▶ **Opération de restauration moins onéreuse que prévue**
 - ↳ Estimation dans Avant Projet Sommaire = 98 000 € TTC
 - ↳ Coût prévu selon devis = 52 800 € TTC
 - ↳ Coût réel = 43 200 € TTC (environ)

- ▶ **Cette opération a rencontré un vif succès auprès de la population locale qui sera impliquée pour surveiller toute reprise de jussie**
Un suivi piscicole devrait également être mis en place

- ▶ **La Fédération de Pêche va assurer la Maîtrise d'Ouvrage de deux autres sites dans le cadre du CRE Loire**
 - ↳ la boire du Passage en 2009 à Saint Rémi la Varenne
 - ↳ la boire des Groseillers en 2010 à Saint Rémi la Varenne

- ▶ **A l'avenir, il faudrait envisager d'assujettir les opérations de restauration écologique du milieu naturel d'une TVA nulle ou à taux modéré (5,5%)**
Ceci devrait permettre de trouver plus facilement des Maîtres d'Ouvrage au niveau des Associations de Protection de l'Environnement

Merci de votre attention ...

La Fédération tient particulièrement à remercier les financeurs de cette action,

- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- le Conseil Général de Maine et Loire**
- La Région des Pays de la Loire**
- La Commune du Thoureil**

**ainsi que tous les propriétaires qui nous ont donné leur accord pour les travaux
et ont ainsi participé à la restauration d'un milieu aquatique patrimonial**